

Mauguio, le 21 août 2020

Objet : Test PCR pour les professionnels de santé et arrêt d'activité

Monsieur le Ministre,

Nous avons tout récemment reçu un message de la Direction générale de la santé recommandant un test PCR pour les professionnels de santé dans un certain nombre de cas :

- symptômes évocateurs de COVID-19
- personne contact d'un cas de COVID-19
- participation à un rassemblement de nombreuses personnes (repas de famille, mariages, festivals, concerts, funérailles, etc.)

En conclusion, nous sommes quasiment tous appelés à effectuer un test PCR et en cas de résultat positif sommés de cesser notre activité.

En tant que professionnels de santé exposés à des patients Covid +, tous nos soins se font dans le strict respect des mesures sanitaires (lavage de mains, masque, sur-blouse, gants, etc.). Nous sommes formés pour cela, c'est même l'ADN de notre profession.

De plus, d'un point de vue professionnel, il est beaucoup plus aisé de ne pas transmettre le virus que de ne pas le contracter. Nous l'avons d'ailleurs prouvé pendant les mois de confinement où nous étions seuls à se déplacer chez nos patients.

Vous nous faites confiance pour prodiguer des soins un patient COVID +, nous devons monter au front sans sourciller, nous sommes sollicités et réquisitionnés pour suppléer les salariés qui exercent leur droit de retrait en EHPAD mais dès lors que nous sommes COVID +, même asymptomatiques, nous sommes lâchés en rase campagne. Il faut cesser toute

activité, en somme se mettre en congés sans solde. 14 jours d'isolement sont imposés en situation de cas contacts (sans gestes barrières) et 14 jours d'isolement en cas de positivité avérée.

Cette décision prise par l'Etat est lourde de conséquences. Il s'agit ni plus ni moins de la mise à mort de nombreux cabinets infirmiers. Je vous rappelle que lorsque nous ne travaillons pas, non seulement nous ne percevons pas un centime mais nos charges courent. De plus, nous n'avons pas tous souscrit l'assurance volontaire de la Caisse et certaines prévoyances n'ont pas prévues des clauses liées à la situation actuelle.

On nous impose parfois de suppléer les salariés en structure mais nous n'en avons aucun des droits. Que l'Etat assume ses responsabilités, que nous soyons pris en charge par l'Assurance Maladie de la même manière que les salariés.

La conséquence de ce texte peut être très grave puisque les professionnels de santé vont cesser de se faire tester.

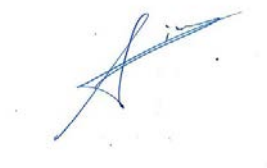
J'en appelle à votre bon sens afin de mettre un terme à ces inepties dangereuses pour notre système de santé.

Je vous remercie de l'attention particulière que vous pourrez porter à cette requête tout en déplorant que nous n'ayons aucune réponse aux courriers que je vous envoie sur des problématiques pourtant essentielles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Ghislaine SICRE

Présidente de Convergence Infirmière



M. Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75700 PARIS